

## Augmentation générale des salaires! Une véritable échelle mobile!

Depuis août 1957, les prix ont augmenté en moyenne d'environ 20 %. Cette hausse spectaculaire avait été précédée, durant l'année 1956 et le premier semestre 1957, d'une lente mais continue ascension des prix qui, en ces deux ans, ont dû s'élever au total de 30 %.

La plus sensible détérioration du standard de vie provient essentiellement de la brusque flambée des prix déclenchée en août. En un peu plus de six mois, les salariés ont donc largement perdu la maigre part qui leur avait été allouée sur l'extraordinaire prospérité qui a régné en France, comme dans la plupart des pays capitalistes, depuis 1954.

Cette période d'euphorie économique avait vu éclore, dans le mouvement ouvrier international, de belles « théories » sur la stabilisation durable du régime capitaliste, sur une phase « nouvelle » qu'il connaîtrait et qui lui permettrait de surmonter ses contradictions. En même temps, sur les lèvres des hommes politiques de la bourgeoisie fleurissaient les propos optimistes: « Dans dix ans — disait Edgar Faure en 1955, année qui marqua le point culminant du boom — dans dix ans, la France doublera son niveau de vie. »

Que les temps sont changés! En lieu et place de ces riantes perspectives, on ne parle plus maintenant que de « réduire la demande » pour freiner l'inflation, ou encore de « tailler dans la chair », selon la délicate image de Pflimlin.

Les mois qui viennent vont voir s'entremêler la continuation du processus inflationniste et les premières manifestations d'une récession économique.

Les porte-parole de la bourgeoisie, les hérauts du réformisme de la première ou de la dernière cuvée en sont donc pour leur frais: le capitalisme ne peut offrir aux travailleurs que de brèves phases de « bien-être ». Reportons-nous seulement en 1938 et voyons comment en ces vingt années, s'est comporté le système capitaliste.

— Depuis 1938 jusqu'en 1954: Inflation continue, destructions de biens et de vies humaines, aggravation de la crise endémique du logement jusqu'à un point tel qu'il écarte toute possibilité de solution.

— 1952-1953: Recul économique avec apparition du chômage.

— 1954-1<sup>er</sup> semestre 1957: Prospérité relative.

— Depuis: Reprise de l'inflation et nouvelle menace de crise économique.

En vingt ans, trente mois de répit pour les travailleurs!

N'est-il pas alors naturel que les milieux syndicaux de toute obédience qui, au nom d'un prétendu « réalisme », veulent se cantonner à défendre les intérêts ouvriers dans le cadre du régime établi, ne puissent dissimuler aujourd'hui leur désarroi.

Incontestablement, militants et ouvriers en ont assez de rouler sans cesse ce rocher de Sisyphe qu'évoquait Rosa Luxembourg.

De leur expérience passée, les travailleurs ont tiré l'idée qu'aucun résultat tangible ne peut être obtenu sans lutte d'ensemble.

Cela s'est démontré spécialement lors de la journée de l'E.D.F. et du Gaz ainsi qu'aux alentours du 25 octobre.

Mais qui dit action commune, doit aussi comprendre revendication unificatrice, propre à souder les rangs ouvriers et à leur offrir un objectif proportionné à cette offensive générale.

Le but à atteindre peut se résumer en deux phrases:

1° Les salaires doivent rattraper leur retard par une hausse massive (ce n'est pas le lieu ici de définir avec précision le caractère de cette augmentation: égale pour tous, ou minimum vital fortement relevé pouvant atteindre environ 35.000 francs par mois...)

2° Le retour au pouvoir d'achat des années de prospérité doit être garanti contre toute nouvelle hausse de prix.

Cette garantie n'est pas autre chose que l'échelle mobile des salaires.

L'annonce de ce mot d'ordre amène souvent diverses objections qu'il n'est pas superflu d'examiner:

— « L'échelle mobile? Nous l'avons déjà... et voyez le résultat: des hausses dérisoires du S.M.I.G.: en fait aucune augmentation des salaires réels. »

Il est vrai que fonctionne actuellement une loi préparée par le ministère Pinay qui concerne la revalorisation périodique du S.M.I.G. mais qui est effectivement conçue de telle manière qu'on ne peut absolument pas la définir comme une échelle mobile véritable.

Une nouvelle loi devrait porter précisément sur une augmentation automatique des rémunérations effectives.

— « Dans les conventions collectives de certaines corporations (par exemple, le Livre) et dans les accords d'établissement de la métallurgie existent des clauses d'échelle mobile dont l'efficacité est douteuse... »

Certes, les hausses de salaires accordées en application de ces clauses ne compensent que partiellement l'augmentation du prix de la vie mais il faut remarquer:

1° Que d'autres secteurs ouvriers plus défavorisés auraient bien désiré, ces derniers mois, au moins bénéficier de cette échelle mobile insuffisante. Cela met en lumière le rôle unificateur de la revendication de l'échelle mobile.

2° Que ces clauses ne sont pas seulement basées sur les prix mais aussi sur la « productivité ». Les patrons calculent cette dernière à leur façon, évidemment, ce qui permet les manœuvres, les attermoissements et en définitive l'annulation des augmentations de salaires.

— « L'Etat et les patrons trouveraient bien le moyen de tourner la loi, en truquant les indices, par exemple, comme le fit Ramadier en 1956 et au début de 1957. »

Cela est tout à fait vraisemblable: on ne peut accorder vraiment confiance au gouvernement bourgeois et à ses « spécialistes » pour, d'une part, choisir les articles dont les variations de prix doivent être surveillées et, d'autre part, effectuer le calcul des hausses intervenant sur ces articles.

Seuls des organismes jouissant de la confiance des ouvriers et contrôlés par eux peuvent être habilités à cette mission.

— « L'économie française ne pourrait supporter une telle charge; certaines entreprises, tout au moins, n'y survivraient pas... »

Cela, c'est l'affaire des patrons, pas celle des ouvriers. Les bourgeois se préoccupent-ils du pouvoir d'achat des travailleurs quand ils déclenchent l'inflation?

— « L'Etat et les patrons n'accepteront jamais cette revendication, dans la forme que vous lui donnez. »

Il n'est pas exclu qu'à la suite d'une victoire ouvrière dans une action d'envergure nationale, un gouvernement bourgeois puisse « lâcher » une revalorisation générale des salaires garantie par l'échelle mobile.

Mais il est certain que l'application durable de ce système ne pourrait être le fait d'un gouvernement comportant des représentants du patronat.

— Mais alors, vous voulez renverser le régime, ce n'est pas « réaliste », les conditions ne sont pas créées...

Permettez, avez-vous une autre solution « réaliste »?

Comme nous l'avons montré plus haut, les 7/8<sup>e</sup> de la période qui s'est écoulée depuis 1938 ont fait connaître aux travailleurs seulement les fruits amers du régime. Durant ce temps, on a tout préconisé, tout essayé dans le cadre de ce

régime: Collaboration au gouvernement dans les Comités d'entreprise, baisse des prix, efforts « mutuels » des ouvriers et des patrons pour améliorer la « production » et la « productivité ».

Qu'avez-vous d'autre à proposer, messieurs les « réalistes »?

Il s'agit ici, simplement mais uniquement de défendre le droit des travailleurs à une vie digne.

Aucun espoir ne doit être fondé sur la courte phase de prospérité de 1954-1957. C'est sur l'expérience 1938-1954 et sur celle que nous sommes en train de connaître qu'il faut s'axer pour juger réellement des possibilités du système économique que vous ne voulez pas mettre en cause.

Un pouvoir d'achat revalorisé, sa garantie par l'échelle mobile peuvent seuls apporter un peu de mieux-être aux travailleurs. Si le régime ne peut leur consentir, ils sauront choisir entre leur misère et sa disparition.

F. DESCHAMPS.

## Les 8 % dans la métallurgie

### Des discussions honteuses.

Le 14 février, l'organisation patronale de la métallurgie parisienne signait un accord avec le syndicat des employés C.F.T.C. de la métallurgie (1), l'Union F.O. et un soi-disant syndicat indépendant. Cet accord porte majoration des salaires minima de 8 %, mais cette « augmentation » doit intéresser moins de 2.000 métallos parisiens. Par ailleurs, il est fait obligation aux entreprises non encore adhérentes à une caisse de retraite complémentaire de s'affilier à l'U.N.I.R.S.

Deux décisions qui n'ont rien à faire avec les intérêts des ouvriers. Il fallait trouver des organisations aussi peu représentatives que celles citées pour pouvoir se permettre de mettre leur signature au bas de semblable torchon de papier.

### Une décision discrète.

Quelques jours après, les U.S.T.M.-C.G.T. de la Seine décidaient d'inviter leurs syndicats à réclamer 8 % d'augmentation réelle des salaires. Enfin une revendication centrale chiffrée. Elle n'était pas très bien choisie malgré tout, mais avait le mérite d'exister. Hélas! sauf dans une publication syndicale peu connue, il n'en fut plus question nulle part. Seule une entreprise, à notre connaissance, la S.N.C.A.N. de Châtillon, a repris la revendication et des débrayages l'appuient.

### Une action vigoureuse.

Les sections syndicales, les syndicats devraient s'emparer de cette revendication, la populariser, faire des tracts, des prises de paroles. Sans doute les ouvriers chercheraient-ils à l'adapter à leurs désirs; ainsi à la S.N.C.A.N., partis sur les 8 %, les ouvriers ont modifié la revendication: 8 % aux mensuels, 20 francs aux horaires.

Animer une telle campagne, l'accompagner de propositions d'action commune à F.O., à la C.F.T.C. lorsque les ouvriers poussent, ferait cent fois plus pour l'unité que des années de palabres.

Mais il faudrait que les dirigeants syndicaux montrent une résolution de combattre; c'est ce qu'attendent les ouvriers.

L. C.

(1) L'U.S.P.M. qui regroupe les syndicats C.F.T.C. de la métallurgie parisienne dont le syndicat ouvrier n'est pas signataire de l'accord. Par ailleurs on sait que, par suite de l'indépendance d'esprit des métallos F.O., fut créée une Union F.O. signataire de cet accord qui ne représente qu'elle-même.